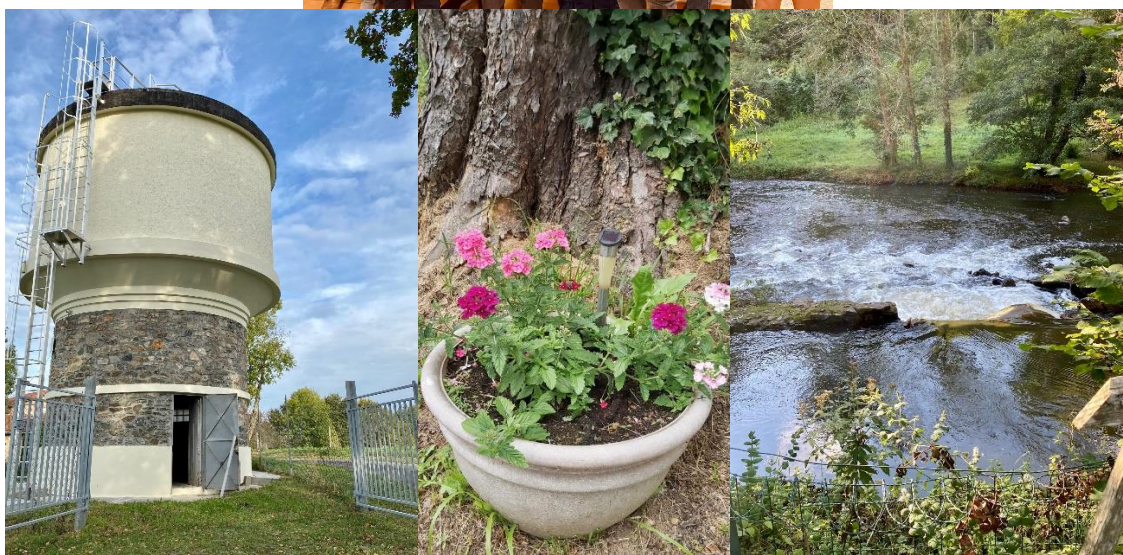


Bulletin Municipal 2021

Le Trioulou



Meilleurs Vœux
2022

*deux membres sont malheureusement absents sur la photo du Conseil Municipal en page de couverture : Danièle Bouyssou et Michel Calmejane.

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	4 & 5
-----------------------	-------

La Vie de la Commune :

Le Budget	6 & 7
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	8 & 9
Le Transport à la Demande	10
La Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre	11
Etat d'Avancement de nos Engagements de Campagne	12 & 13
Le Réseau d'Eau	14 & 15
La Voirie	16 à 19
Les Bâtiments Communaux	20 & 21
L'Environnement, la Culture & le Tourisme	22 & 23
Le Tri Sélectif des Ordures Ménagères	24 & 25

L'Enfance et la Jeunesse :

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Saint-Constant/Fournoulès et Saint-Santin de Maurs	26 & 27
--	---------

La Vie Associative et les Animations :

Le Comité des Fêtes	28 & 29
Le Club des Aînés	30
Les Vieilles Romances	31
L'Association Communale de Chasse Agréée du Trioulou	32

La Vie Pratique :

Les Tarifs Communaux	33
L'Etat Civil	34
Votre Santé au Quotidien	35
Réunion d' Information Ateliers Numériques	36
Le Trioulou dans la Presse	37 & 38
L'Invitation à la Cérémonie des Vœux du Conseil Municipal	39
La Mairie aux Couleurs de Noël	40



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

J'ai le plaisir de vous présenter, avec mon équipe, le second bulletin municipal de notre mandature. C'est l'occasion de vous faire part des différentes réalisations de 2021. Malgré les contraintes sanitaires, le Conseil Municipal continue à œuvrer avec détermination. Malheureusement, la crise liée à la Covid 19 ne nous a toujours pas permis d'échanger avec vous sur les sujets de travail. Nous souhaitons vraiment pouvoir le réaliser en 2022.

Dans notre Profession de foi de mars 2020, la bonne alimentation en eau et la chaussée de Carrègue faisaient partie de nos premiers chantiers prioritaires. C'est chose faite pour la réfection du château d'eau qui nécessitait des travaux considérables pour assurer l'étanchéité de la cuve, des canalisations, ainsi que l'apprêtage des surfaces et la pose d'un nouvel enduit.

De plus, un système de télésurveillance a été installé afin de faciliter la tâche des adjoints en charge du service AEP (Alimentation en Eau Potable) en cas de baisse anormale du niveau d'eau.

Notre prochain chantier d'envergure sera le seuil de Carrègue pour lequel il faudra déterminer si la chaussée doit être supprimée et si une interconnexion avec une commune limitrophe doit être envisagée, option qui aura un coût très élevé. Les sommes nous paraissent très lourdes pour une petite commune comme la nôtre. Nous mettons tout en œuvre afin de trouver une solution adéquate et pérenne.

Dans le chapitre voirie, des travaux d'élargissement ont pu être réalisés dans le hameau de La Darse grâce à la compréhension des riverains. La réfection d'une grande partie de la portion de Nèples vers La Pachésie ainsi que d'autres travaux d'entretien ont également été effectués, sans oublier l'entretien des bâtiments communaux, les réalisations de la commission Environnement, Culture et Tourisme et les actions du CCAS (remise aux jeunes des chèques Cdhoc, journée nettoyage et distribution des colis de Noël à nos aînés).

L'argent que la commune du Trioulou dépense ou investit est de l'argent public, c'est le produit de nos impôts et nous devons l'utiliser au mieux. Nous réfléchissons tous ensemble aux actions prioritaires à engager pour le bien de la population.

Pour revenir sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), initié par la Communauté de Communes de La Châtaigneraie Cantalienne, l'enquête publique est prévue pour le 1er trimestre 2022, elle vous permettra de venir consulter en mairie les différents zonages et faire part de vos observations.

L'année 2021 va prendre fin et, en 2022, nous allons être amenés à nous prononcer dans le cadre des élections présidentielles (elles auront lieu les 10 et 24 avril) et les élections législatives (les 12 et 19 juin) afin d'élire les députés. Leur mandat respectif est d'une durée de 5 ans.

Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur choix, leur volonté, à l'occasion d'un scrutin. C'est un droit civique important.

Le 12 octobre dernier, j'ai reçu les 14 maires sur 18 du canton de Maurs à la demande des Conseillers Départementaux nouvellement élus, Dominique Baudrey et Florian Morelle, qui avaient choisi notre commune pour leur première réunion d'échange.

Cette année encore, notre commune a accueilli quelques nouveaux habitants. Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour leur souhaiter la bienvenue dans notre petit village de La Châtaigneraie Cantalienne, écrin de verdure et de tranquillité.

A l'heure où paraît ce bulletin municipal et en cette période particulière, nous espérons pouvoir organiser une réception pour la présentation des vœux. Elle devrait avoir lieu au mois de janvier si les mesures sanitaires le permettent.

Je ne peux terminer notre second bulletin sans remercier chaleureusement les membres du Conseil Municipal pour les différentes tâches accomplies, à mes côtés, avec efficacité, discrétion, dynamisme et sérieux. Ils ont su donner de leur temps et être toujours attentif à la population. Mes remerciements vont également à Maryse Broussal, notre secrétaire de mairie, toujours très présente et à l'écoute de nous tous. Continuons, tous ensemble, à œuvrer pour le développement de notre petite commune du Sud Cantal.

Je remercie de nouveau l'ensemble de ces personnes ainsi que les associations pour leur contribution à l'évolution et à la réalisation de ce bulletin municipal.

La mairie est un lieu privilégié de la vie démocratique locale, un lieu à la fois pour les citoyens et les élus. N'hésitez pas à venir nous rencontrer le mardi ou le vendredi de 9h à 12h.

Les Adjoints (Alexandre Poujols, Bertrand Fraysse, Elsa Francillard), les Conseillers Municipaux (Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Daniëlle Bouyssou, Michel Calmejane, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon) et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

A l'horizon de l'an 2022, nous adressons pour chacun et chacune d'entre vous, nos meilleurs vœux pour une année pleine de vie, de projets et de bonheur partagés avec ceux qui vous sont chers.

Continuons à être vigilants et à prendre soin de nous et des autres.

Bien chaleureusement à chacun de vous,

Geneviève Marquet, Maire du Trioulou



Maryse Broussal, secrétaire de mairie

Le Budget

Le 24 mars 2021, le Conseil Municipal a procédé au vote du compte administratif 2020.

Il a ainsi validé les dépenses et recettes effectuées pour l'exercice 2020 :

* Section de fonctionnement : Opérations courantes

Dépenses	Montants
Electricité	8369,34
Carburant	174,32
Fournitures petits équipements + entretien	471,49
Fournitures administratives + timbres + téléphone mairie + doc	1343,52
Autres matières et fournitures	59,42
Entretien bâtiments, voies et réseaux, matériels + terrain	6809,64
Contrat maintenance (extincteur, sonnerie cloches, défibrillateur)	843,64
Assurances	3288,84
Frais divers : service eau	1171,10
Fêtes et cérémonies	695,46
Honoraires	1449,94
Bulletin municipal + annonces légales enquête	
Cotisations diverses + taxes foncières + ordures ménagères	3054,98
Charges personnels (salaires + charges sociales)	14893,25
Redevances Adour Garonne + TPU	7254,00
Indemnités élus + percepteur + charges	21594,67
Subventions diverses (ADMR, FNACA, Ecole, CCAS...)	300
Amortissements	7936
Autres contributions : Ecoles + Agedi (logiciels mairie)	8250,10
Total	87 959,71

Recettes	Montants
Dotations de l'Etat	54004,73
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations)	41046
Ventes eau	32865,28
Redevances eau (reversées à l'Agence Adour Garonne)	4604,44
Vente EDF panneaux photovoltaïques	4744,06
Remboursements divers (redevance occupation domaine public, vente ferraille, branchement compteur, part achat frigo comité)	1456,45
Location de la salle des fêtes	214,70
Revenus immeuble (maison du bourg)	4220,85
Total	143 156,51

*** Section d'investissement : gros travaux, grosses acquisitions**

Dépenses	Montants
Voirie : Aqueduc Bournarel, La Calvetie, Acquisition panneaux	22314,48
Bâtiments communaux : maison du Bourg	18004,32
Service Eau : Diagnostic amiante château d'eau	540,00
Acquisition matériel : frigo congélateur	1339,90
Enfouissement réseau	649,44
Total	42 848,14

Recettes :

Recettes	Montants
Subvention (DETR Maison du Bourg)	16433,40
Amortissements	7936,00
Récupération de la TVA	6225,00
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent 2019 reporté)	76579,80
Caution logement maison du bourg	400
Total	107 574,20

Dans sa séance du 24 mars 2021, le Conseil Municipal a voté les taxes locales pour 2021 comme suit :

- Taxe foncier Bâti : 12,81 % taux communal + 23,56 % taux départemental
soit 36,37 %
- Taxe foncier Non Bâti : **65,14 %**

Le produit attendu s'est élevé à 37 748 € pour 2021.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Même si nous l'avons déjà fait l'année dernière, nous profitons de ce Bulletin Municipal et de l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune pour rappeler, à ceux qui auraient besoin de ses services, quelles sont les missions d'un CCAS :

- Le CCAS est un Établissement Public Communal, intégré au sein de la Mairie mais indépendant, avec sa propre autonomie administrative et financière et géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et composé pour moitié d'élus de la commune et pour moitié de personnes nommées pour leurs expériences.
- Il est chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales.
- Il intervient dans les domaines de l'aide sociale et mène une action générale de prévention et de développement social pour tous les habitants, de la petite enfance aux personnes âgées.
- Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux des familles, des jeunes, des personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté.
- Il se doit également, de manière obligatoire une fois par mandat, de procéder à l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Comme vous le comprendrez, nous ne pouvons pas traiter tous ces sujets comme dans une grande commune mais **nous tenions tout de même à vous rappeler les missions officielles des CCAS pour vous permettre, en cas de besoin, de venir nous en parler sans hésiter, en toute confidentialité, afin d'essayer de trouver ensemble des solutions.** Geneviève Marquet, Maire et Présidente du CCAS et Christophe Perrot, Vice-Président du CCAS, sont à votre disposition pour cela.

Nous avons également le plaisir de revenir sur les actions menées cette année :

Journée de nettoyage du village :

Cette année encore, les périodes de confinements et de restrictions sanitaires du printemps n'ont pas été propices à la réalisation de cet événement à sa date habituelle. C'est donc le 11 septembre que nous nous sommes retrouvés avec une trentaine de bénévoles du village. Pendant que certains participaient au nettoyage de la mairie et de ses alentours, d'autres effectuaient la collecte des encombrants chez les particuliers. Ceci a permis de récolter environ une tonne de ferraille vendues aux établissements Hugonenc de Bagnac pour 170 €. Tout le reste a été emporté dans un convoi de tracteurs avec des bennes bien chargées et un camion à la déchetterie de Maurs. Une particularité cette année, des membres de l'association de chasse du Trioulou ont profité de cette journée de nettoyage pour défricher plusieurs pistes dans les bois.

Le déjeuner, offert à tous les bénévoles, s'est déroulé sous la halle dans la bonne humeur et avec un beau soleil. Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à la préparation du repas et tout particulièrement Huguette et Jean-Claude Lafon qui, comme les années précédentes, nous ont régales avec pizzas et pain préparés dans leur four qui étaient comme toujours excellents ! Merci à tous !

Distribution des colis de Noël :

Cette année, comme Nathalie Estève, avec sa boutique « des Clics aux Saveurs » à la Ferme de Maynard, n'était plus disponible, nous avons fait appel à trois fournisseurs différents pour constituer les colis (La Ferme de Lascombes à Saint-Constant, La Halte Paysanne et le GAEC des Chardonnerets à Maurs).

Des membres du CCAS ont distribué quinze colis aux personnes de plus de 75 ans de notre commune.

Et nous avons également remis un colis à Maryse Broussal, notre Secrétaire de Mairie, pour la remercier de son travail actif et efficace tout au long de l'année.

Participation à l'installation d'un système de téléassistance :

Le CCAS maintient sa participation financière de 50% sur le coût d'installation d'un système de téléassistance afin de permettre aux personnes âgées, demeurant dans la commune, de continuer à vivre chez elles plus sereinement.

Opération « Coup de pouce aux jeunes » :

Nous avons décidé en fin d'année dernière d'élargir cette opération et de l'offrir à un plus grand nombre. Ainsi cette année, tous les enfants et jeunes, de la naissance à 20 ans, domiciliés dans le village, ont reçu un chèque Cdhoc d'une valeur de 40€, valable sur les livres, les fournitures scolaires, les vêtements, le sport ou la micro.

Du fait du confinement et des périodes de restrictions sanitaires successives, les chèques pour l'année 2020 ont été remis le 26 juin par les membres du CCAS aux enfants et jeunes présents à l'occasion d'un bon goûter servis sous la halle.

Nous maintenons évidemment cette opération et les chèques pour l'année 2021 seront remis en 2022 lors d'une cérémonie identique si les conditions sanitaires nous le permettent. La date sera communiquée ultérieurement.



Malgré les changements de notre mode de vie liés à la poursuite de cette pandémie, nous vous souhaitons une belle année 2022, faite de petits et grands bonheurs, de bonne santé et de sérénité, pour vous et pour vos proches !

Le Conseil d'Administration du CCAS :

Geneviève Marquet, Anne-Marie Arnal, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Ana Canada, Cathy Fel, Chantal Four, Elsa Francillard, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Thérèse Persouyre.





+ d'infos

Communauté de communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Pôle de Saint Mamet la Salvétat
04 71 49 33 30

Pôle de Laroquebrou
04 71 46 05 11

Pôle de Montsalvy
04 71 49 64 37

Pôle de Maurs
04 71 46 87 17

Impression : Océano Communication : 04 71 48 11 90

ARNAC
BOISSET
CASSANIOLUZE
CAYROLS
CROS DE MONTVERT
GLENAT
JUNHAC
LABESSERETTE
LACAPPELLE DEL FRAISSE
LADINHAC
LAFEUILLADE EN VEZIE
LAPEYRUGUE
LAROQUEBROU
LEUCAMP
LEYNHAC
MARCOLES
MAURS
MONTMURAT
MONTALVY
MONTVERT
NIEUDAN
OMPS
PARLAN
PRUNET
PUYCAPPEL
QUEZAC
ROANNES SAINT MARY
ROUFFIAC
LE ROUGET PERS
ROUMEGOUX
ROUZIERES
SAINT ANTOINE
SAINT CONSTANT FOURNOULES
SAINT ETIENNE CANTALES
SAINT ETIENNE DE MAURS
SAINT JULIEN DE TOURSAC
SAINT GERONS
SAINT MAMET LA SALVETAT
SAINT SANTI CANTALES
SAINT SANTI DE MAURS
SAINT SAURY
SAINT VICTOR
SANSAC VEINAZES
LA SEGALASSIERE
SENEZERGUES
SIRAN
TEISSIERES LES
BOULIES
LE TRILOULOU
VIEILLEVIE
VITRAC

un
service
pour
les
50
communes
du
territoire

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE



www.chataigneraie15.fr

**Transport
à la
demande**



Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE

Le transport à la demande c'est quoi ?

Le transport à la demande (TAD) permet aux habitants de se déplacer sur réservation sur notre territoire mais aussi en direction d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère.

Pour qui ?

Les habitants majeurs de la communauté de communes

Quel coût pour l'usager ?

10 € tarif unique

Où ?

Déplacement à l'intérieur du territoire de la Communauté, ainsi qu'à Aurillac et Arpajon sur Cère

Les destinations et horaires ?

Destinations					
Régulières	AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 (pour rendez vous médicaux et administratifs)	AURILLAC ET ARPAJON SUR CÈRE de 8h30 à 18h00 (pour rendez vous médicaux et administratifs)	Marché à MAURS et à MONTALVY de 8h45 à 11h	Marché à LAROQUEBROU de 8h45 à 11h	Marché au ROUGET PERS de 8h45 à 11h
A la carte	X	X	X	X	

L'utilisation du service implique le respect du règlement intérieur disponible dans les véhicules, dans les mairies et les maisons de services. **Ne sont pas pris en compte par le service : tout transport médicalisé pris en charge par la sécurité sociale, les urgences médicales.**

Comment accéder au service ?

Sur réservation, en appelant le taxi le plus proche de chez vous, la veille du trajet avant 14h. Précisez le jour et l'heure du déplacement souhaité, le lieu de prise en charge et bien-sûr votre destination. Le prix du ticket est à régler auprès du transporteur. Le trajet prévu ne peut être modifié.

SAINT MAMET LA SALVETAT
Teissières Christelle
04 71 64 70 24 - 06 37 42 70 01

MAURS
AT2S Baissac-Bayol
04 71 62 20 20

MARCOLES
Robert Odette
04 71 46 70 27 - 06 87 58 89 28

LE ROUGET PERS
Bex Julien
06 82 44 57 81

LAROQUEBROU
Navarre Christian
04 71 46 00 50

MONTALVY
Puech Pierre
04 71 49 21 45 ou
06 86 26 01 42

SIRAN
Mazieres Patricia
06 30 66 19 79 - 06 74 35 72 28



La Cérémonie de Commémoration du 11 Novembre

Dans le cadre de la Journée Nationale de Commémoration de la Victoire et de la Paix, et suite à l'hommage à tous les "Morts pour la France", Mme le Maire entourée de ses adjoints a lu le texte de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et Anciens Combattants.

Nous avons souhaité rendre hommage aux huit habitants du village décédés à la guerre 1914 - 1918 :

- Faustin DEBONS, Clément DEBONS, Lucien BOUDET, Gaston BOUDET, Paul CANTOURNET, François DELTRUC, Charles ARNAL, Amédée LOUDIERE.



en déposant une composition* devant la plaque correspondant à notre Monument aux Morts à l'entrée de l'église Saint-Blaise et en observant une minute de silence en leur mémoire.

**(réalisée par Mme Odile Opigez, fleuriste à Bagnac sur Célé)*

Participaient à cet hommage : Mme le Maire : Geneviève Marquet, les Adjointes : Alexandre Poujols, Bertrand Fraysse et Elsa Francillard.

Etat d'Avancement de nos Engagements de Campagne

Malgré la période compliquée et les différentes contraintes liées à la pandémie, nous travaillons à la réalisation de nos engagements de campagne. Vous les retrouverez ci-dessous avec, en vert, ceux qui sont déjà réalisés ou en cours d'accomplissement :

Œuvrer à la protection de l'environnement, des richesses naturelles et du patrimoine communal :

- Réfection de l'étanchéité du château d'eau et travail à la continuité de la distribution de l'eau dans le respect de ce qui a été initié par l'équipe municipale précédente,
- S'assurer auprès de la société en charge du contrôle de l'eau que tout est fait pour fournir une eau de qualité,
- Vérification du bon fonctionnement et de l'accessibilité de tous les compteurs d'eau,
- Vérification du bon fonctionnement de toutes les bornes incendie,
- Suivi de la location de la maison du bourg,
- Maintien en bon état des bâtiments communaux,
- Renouvellement de la « journée ferraille » avec nettoyage du château d'eau et des sentiers pédestres,
- Entretien régulier du village via Dispo-Services et entretien des chemins,
- Nettoyage du mur du cimetière.

Améliorer la voirie et les transports :

- Manifester auprès des instances compétentes l'importance de bien entretenir la voirie et permettre la finalisation des différents élargissements en mettant bien en évidence les limitations de vitesses et les interdictions à certains véhicules de traverser la commune,
- Faire étudier l'intérêt de l'élargissement de la route départementale à certains endroits en concertation avec le Conseil Départemental,
- Etudier l'intérêt du transport à la demande de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie et en proposer l'amélioration en fonction des besoins des habitants.

Développer la vie sociale et culturelle :

- Redynamiser la bibliothèque à l'étage de la mairie avec organisation de « goûters lectures » entre jeunes et moins jeunes,
- Organisation de « tea times » en anglais pour jeunes et moins jeunes qui souhaitent découvrir ou pratiquer l'anglais en s'amusant,
- Soutien aux associations du village,
- Proposition aux écoles du secteur des « sorties vertes » autour des abeilles avec l'utilisation du sentier « des Abeilles au Miel » et d'une explication par une apicultrice du village,
- Renouvellement de cours de secourisme pour les personnes volontaires,
- Etudier l'installation d'un nouveau terrain de pétanque.

Favoriser le développement de la petite économie locale via l'actualisation du site internet de la commune :

- Mise en avant des gîtes et locations implantés sur notre territoire,
- Présentation des activités sportives, associatives et commerciales,
- Indication des conditions de location de la salle des fêtes et de la halle.

Faciliter l'accès à certains services :

- Manifester fortement l'intérêt de la municipalité auprès des instances décisionnelles pour accélérer l'arrivée de la fibre optique dans le village et ainsi sécuriser et optimiser l'utilisation de tous les services via internet,
- Rénovation de salles à l'étage de la mairie pour les mettre au service de certaines activités associatives ou communales.

Nous nous étions engagés à organiser des réunions publiques avec la population pour aider à définir les priorités de certains projets, à faire ressortir de nouveaux sujets de travail et à faciliter les échanges sur des points importants concernant la vie du village. Nous le ferons quand la situation sanitaire nous le permettra et que nous aurons toutes les autorisations préfectorales pour nous réunir.

Vous lirez dans les pages de ce bulletin des informations sur le travail effectué par les quatre commissions créées au sein du Conseil Municipal pour travailler en équipes restreintes. Nous vous en redonnons leur composition, n'hésitez pas à nous contacter directement si vous avez des questions ou de bonnes idées à partager.

Commission de l'eau : Responsable : Alexandre Poujols. Vu l'importance du sujet, tous les membres du Conseil Municipal seront impliqués dans ce service,

Commission de la voirie : Responsable : Bertrand Fraysse. Membres : Geneviève Marquet, Sylvie Barthel, Michel Calmejane, Eric Pruchon,

Commission des bâtiments communaux : Responsable : Elsa Francillard. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Daniëlle Bouyssou, Nathalie Goujou, Christophe Perrot, Eric Pruchon,

Commission environnement, culture, tourisme : Responsable : Christophe Perrot. Membres : Geneviève Marquet, Nadine Arnal, Sylvie Barthel, Elsa Francillard, Nathalie Goujou.



Le château d'eau :

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent bulletin municipal, notre château d'eau communal nécessitait des travaux de rénovation. Ils se sont déroulés suivant différentes étapes.

Tout d'abord, à l'intérieur du réservoir, l'ancien liner a été évacué. Des tests d'arrachement ayant démontré que le béton du sol intérieur ne résistait plus suffisamment, un mortier a dû être appliqué afin de mettre en place un nouveau complexe d'étanchéité composé d'une toile de fibre de verre et de différentes couches de résine. La tuyauterie de la cuve intérieure a également été changée ainsi que les traversées de parois par des canalisations en inox.

Sur tout ce qui est de l'extérieur au niveau du réservoir se trouvait un revêtement isolant (mélange de chaux et de bulles de polystyrène recouvert de crépis) qui, dans un premier temps, devait être conservé. Toutefois, le temps et les intempéries ayant fait leur œuvre, ce revêtement a dû être retiré sur les conseils de l'entreprise Vigier. Les parois ont été recouvertes d'une peinture en trois couches. Le revêtement sur le haut du dôme a, quant à lui, pu être conservé. Et le portail a été repeint par Elsa Francillard, que nous remercions.

En revanche, l'échelle extérieure a été entièrement remplacée par une échelle à crinoline en inox et des garde-corps ont été installés pour accéder en toute sécurité à la trappe d'accès du réservoir qui a elle aussi été remplacée par une trappe en aluminium.

Un système de télésurveillance a été installé ; il permet de nous alerter en cas de baisse anormale du niveau d'eau dans le réservoir.

Un compteur a également été placé sur la sortie du château d'eau.

Malgré ces travaux, une fuite (de l'eau gouttait au niveau de la ceinture basse) est réapparue dans l'été puis s'est stoppée sans que nous n'intervenions.

Le plus probable est qu'une petite bulle d'air se soit formée au moment de la pose de la résine et ait entraîné cette fuite. Il va donc être nécessaire que l'entreprise intervienne de nouveau sur le réservoir.

Le coût total des travaux s'élève à 91 130,70 €. Nous avons pu obtenir des subventions à hauteur de 46 182,40 € de la part de l'Etat et du Département, soit un peu plus de la moitié du coût total.

Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient vivement ces derniers pour leurs aides. Elles nous ont permis de mener à bien cet important chantier. Et nous remercions également tous les intervenants sur cette opération.



La station de pompage :

Des travaux de maintenance ont dû être réalisés.

Tout d'abord, une des deux pompes, qui fonctionnent en alternance, s'est avérée défectueuse. Après l'avoir envoyée en réparation chez l'entreprise Boudet Bobinage à Aubin, nous avons dû nous résigner à la remplacer par une pompe neuve pour un montant de 5 700 €.

En ce qui concerne la chloration de l'eau, elle était jusqu'à maintenant assurée avec du chlore gazeux contenu dans une bonbonne qui était renouvelée tous les trois ou quatre ans par l'entreprise La SAUR de Gramat. Au mois d'août dernier, nous avons fini la bonbonne. Cependant, l'entreprise la SAUR a refusé de nous renouveler une bouteille de chlore gazeux. C'est finalement l'entreprise la SAUR d'Aurillac, étant intervenue sur la rénovation du château d'eau, qui a installé un système de chloration par du chlore liquide beaucoup moins contraignant à utiliser et à transporter.

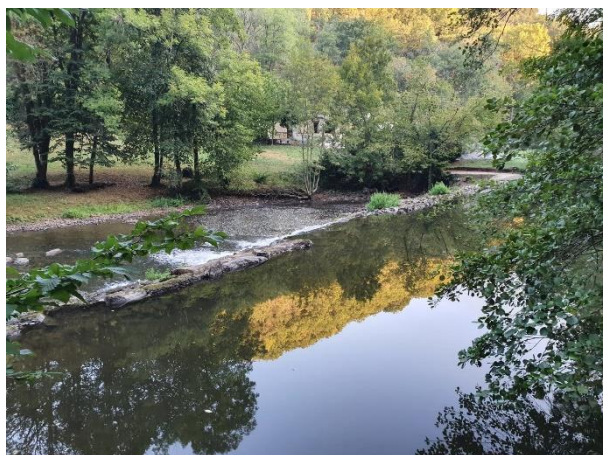
Enfin, ont également été changées les deux crépines qui se trouvent dans le puits.

Le contrôle du chlore est réalisé régulièrement ainsi que les équipements de la station par les adjoints au service de l'AEP.



La chaussée de Carrègue :

En ce qui concerne cette chaussée, nous sommes toujours dans la réflexion pour trouver une solution adéquate et pérenne pour notre commune, en attente de nouvelles études, devis.... C'est notre prochain important chantier. Pour l'heure, un diagnostic de notre réseau a été lancé. C'est l'entreprise CEREG qui en a la charge.



La Voirie

Durant l'année qui vient de s'écouler et malgré le contexte général compliqué, de nombreux travaux sur la voirie du Trioulou ont été réalisés.

En effet, comme tout le monde a pu le constater, la départementale 28, du carrefour de "La Minerve" jusqu'au croisement de la fromagerie Malaret à Bagnac, a vu son revêtement entièrement refait, dans la continuité des travaux de réfection de la route de Saint-Constant à Saint-Santin de Maurs, grâce au Conseil Départemental du Cantal, que nous remercions vivement. Ces gros travaux ont nécessité trois semaines de fermeture et ont causé quelques désagréments à beaucoup d'entre nous. Cependant les résultats sont là.

Nous avons une belle route mais, hélas, certains poids lourds continuent d'y circuler malgré l'interdiction aux plus de 19 tonnes qui n'est pas toujours respectée ainsi que les risques encourus !

En début d'année, au niveau de la Darse Haute, un élargissement a été réalisé par l'entreprise Blat de Saint-Julien de Piganiol (12) pour un montant de 5 424 € TTC.



Durant l'été, le chemin de Nèples a été refait en partie par l'entreprise Caumon de Maurs pour un montant de 28 000 € TTC. Ce prix comprend le drainage de talus, la réalisation d'aqueducs, le curage de fossés, le renforcement du virage et le rechargement d'accotement.

Le revêtement a été refait jusqu'au virage ainsi que du point à temps et le curage du fossé sur l'autre partie.



L'épaveuse a été passée deux fois cette année, comme d'habitude, par l'entreprise Guillaume Figeac de Saint Santin (12) :

- Mi-mai, sur la totalité de la voie communale goudronnée (les bas côtés),
- Fin octobre, un deuxième passage sur la totalité des voies goudronnées et des chemins (bas côtés et talus).

Il est important de préciser qu'avec la météo exceptionnellement favorable à la repousse de l'herbe et des ronces cette année, cela avait beaucoup poussé entre les deux passages.

La commune du Trioulou ne dispose pas à ce jour d'un agent d'entretien. Aussi, Mme le Maire a sollicité de mars à décembre l'association Dispos Services de Maurs au rythme d'un jour par semaine en moyenne pour l'entretien du bourg, du cimetière, du contour du château d'eau, du chemin allant à la station de pompage, des chemins pédestres.....

Nous remercions vivement pour leur expérience et leur professionnalisme, Ghislain Domergue et Patrick Puissant, employés à cette association.

En cette fin d'année, de nombreux travaux sur les chemins sont à prévoir car les intempéries et les coups d'eau de l'hiver dernier ont fortement dégradé certains d'entre eux.

Trois chantiers seront prioritaires sur les secteurs de la Volte, de la Carrière et de Lacoste, compte tenu de leur forte dégradation (nids de poule, aqueducs bouchés, fossés à refaire....).



Nous espérons que la météo sera clémente et que les conditions seront favorables en cette fin d'automne pour les réaliser. Le point à temps a déjà été effectué sur ce secteur par l'entreprise Caumon de Maurs au mois de novembre.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour maintenir en bon état notre réseau de voirie.

Les panneaux communaux :



Madame le Maire, Geneviève Marquet, a sollicité le Conseil Départemental du Cantal pour la commande et la pose de nouveaux panneaux, suite à l'usure du temps des précédents en place depuis une vingtaine d'années.

La pose a été effectuée début décembre par des agents du Conseil Départemental sous la houlette de Monsieur Gilles Couppin.

En réunion du Conseil Municipal, il avait été évoqué par des membres le souhait de déplacer celui de l'entrée du village (côté Saint-Constant) afin d'inciter les véhicules à ralentir lors de la traversée de la commune et de protéger une sortie de carrefour avec un souci de visibilité.

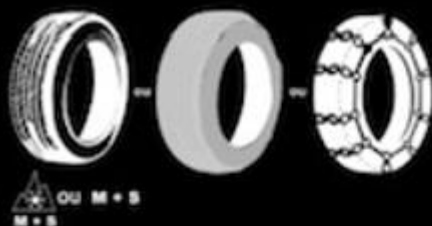
Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient le Conseil Départemental du Cantal pour ces différentes actions en faveur de sa petite commune.

Cette pose a été officialisée en ce 3 décembre en présence de Madame Dominique Beaudrey et Monsieur Florian Morelle, Conseillers Départementaux, Monsieur Gilles Couppin, Adjoint au Centre Routier départemental de Maurs, Madame Geneviève Marquet, Maire, et Madame Elsa Francillard, 3ème adjointe.

Ce moment convivial s'est poursuivi en mairie autour d'une boisson chaude.

Cela a été l'occasion d'un échange supplémentaire entre les conseillers départementaux et les deux élus sur les dossiers en cours de la commune. Celui-ci a été fructueux, notamment sur l'alimentation en eau, la voirie, les ordures ménagères, la mise aux normes de la halle, la prestation de mise en conformité du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et sur l'élaboration des dossiers de subventions (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Cantal Solidaire...).

ÉQUIPEMENTS HIVERNAUX OBLIGATOIRES DES VÉHICULES



Dates : Du 1er novembre
au 31 mars



du 01/11 au 31/03

Périmètre : L'ensemble
du département



**Véhicules légers,
utilitaires et
campings-cars**



OU

- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule
- 4 pneus hiver

**Autocars, autobus et
poids lourds sans
remorque ni semi-
remorque**



OU

- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule
- Au moins 2 pneus hiver sur les roues directrices + au moins 2 pneus hivers sur les roues motrices

**Poids-lourds avec
remorque ou semi-
remorque**



- Chaînes ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices dans votre véhicule

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les Bâtiments Communaux

La commission des Bâtiments communaux veille à l'entretien des biens du village.

Les portes de l' **église** ont été repeintes au printemps par l' entreprise Marazza. Le coût s'élève à 612 € TTC. Nous saluons ce beau travail.

Voici la porte principale :



Une fuite sur le toit de la sacristie a été réparée par l'entreprise de M. Bernard Delport de Bagnac-sur-Célé. Cela a été réalisé à temps, avant d'occasionner des dégâts qui auraient pu être plus considérables. Le montant de cette dépense était de 744€ TTC. Nous le remercions vivement ainsi que M. Bernard Laurens qui nous a facilité l'accès au toit.

La bannière de 1825 a été mise en place dans l' église au début de l' été et retirée cet automne afin de la conserver à l'abri du froid et de l'humidité, par Charles et Thérèse Persouyre, Nicole Poujols et Elsa Francillard.

Mme le Maire en profite pour remercier Charles Persouyre d'avoir réalisé une croix manquante sur l'une des stations du chemin de croix ainsi que toutes les personnes qui s'occupent de l'église tout au long de l'année.



Les volets de la **mairie**, usés et certains étant susceptibles de tomber, ont été retirés par Bertrand Fraysse le 11 novembre dernier, sous les yeux attentifs de Geneviève Marquet et Elsa Francillard.

Deux devis sont attendus pour de nouveaux éventuels.



M. Jean-Louis Aymar, entrepreneur de Puycapel est venu en juin faire un état des lieux du bâtiment de la mairie. Il est composé d'une partie principale centrale qui a été agrandie de part et d'autre. La charpente primaire et l'ajout des secondaires l'attestent. Il n'y a pas d'urgence en maçonnerie mais un tirant au sol du grenier reliant deux poutres pourrait être installé pour éviter que cela ne s'écarte. Il y a déjà une croix de St André et de nombreux tirants existants sur les ailes droite et gauche du bâtiment.

Côté menuiserie cependant, l'escalier en colimaçon normalement autoporté ne l'est plus. Il faut privilégier celui situé à droite de l'entrée de la mairie pour accéder à la salle du comité des fêtes. Le seuil serait à revoir ultérieurement.

Enfin, des améliorations nécessaires ont été apportées à la **halle**. L'établissement a été vérifié par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur et les rapports ont été fournis à la commission de sécurité de l'arrondissement d'Aurillac, ainsi que le procès verbal de réaction au feu des bâches latérales. La double porte en bois a été réparée et deux extincteurs ont été placés. Le bureau Veritas assure dorénavant le suivi des aménagements essentiels par un contrat. Une alarme incendie et des blocs d'éclairage de sécurité seront notamment installés.

La fosse septique de la **maison communale du bourg**, occupée par Chloë Exe et Jordan Malroux, a été contrôlée par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et la terrasse en bois la recouvrant scindée en deux parties, par l'entreprise de M. Michel Salles, pour plus de maniabilité lors d'opérations d'entretien.

L'Environnement, la Culture et le Tourisme

L'année dernière, à l'initiative de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, certains d'entre vous aviez participé à l'embellissement des croix du village en réparant certaines et en repeignant d'autres.

Cette année, règles strictes liées à la lutte contre la propagation du COVID faisant et du fait que nous ne puissions pas nous réunir à plus de 10 personnes, ce sont les membres de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, aidés d'autres membres du Conseil Municipal, qui se sont réunis le 24 mai. Certains ont confectionné de nouvelles jardinières avec des fleurs estivales pour en déposer une devant chaque croix, d'autres ont taillé la haie de sapinettes sur le côté de la halle derrière la mairie et d'autres ont changé les quelques panneaux du sentier thématique « Des abeilles au miel » qui étaient devenus illisibles à cause du soleil.



Nous vous avons annoncé que d'autres fleurs, persistantes, résistantes au gel et aux grosses chaleurs et ne nécessitant pas ou très peu d'arrosage seront plantées en pleine terre à l'automne pour égayer de manière plus durable notre village tout en économisant l'eau le plus possible. Cette opération n'a pas pu se faire au moment prévu à cause des gelées, ce sera donc maintenant pour le début du printemps.

Nous remercions vivement les personnes qui ont offert des plantations pour contribuer à l'embellissement de notre village.

Avant la saison touristique, nous avons réparé, reverni et regarni l'hôtel à insectes sur la place de la mairie, nettoyé le sentier pédestre « Des abeilles au miel », installé trois nouvelles poubelles dans le centre bourg et commencé à installer des bancs pour les promeneurs sur le sentier pédestre.



Nous avons également eu la joie de vous retrouver nombreux, en famille et entre amis, le dimanche 1^{er} août pour une soirée estivale conviviale et festive avec un marché de pays sur la place de la mairie et la projection nocturne du film de Nicolas Vanier « Donne-moi des ailes ». Celle-ci était initialement prévue dans le champ en face de la mairie mais, à cause du froid, nous nous sommes repliés sous la halle, bien abrités.

Tout ceci s'est évidemment déroulé dans le respect des règles sanitaires du moment avec présentation du pass sanitaire et le port recommandé du masque. Ces règles étaient contraignantes, mais elles nous ont permis de nous retrouver, de passer un bon moment tous ensemble et d'éviter la création d'un cluster.

Nous remercions tous les producteurs pour ce bon repas partagé, tous les membres de la Commission Environnement, Culture et Tourisme, membres du Conseil Municipal et habitants du village pour leur active participation au bon déroulement de cette soirée.



Le Tri Sélectif des Ordures Ménagères

PLUS ON SAIT MIEUX ON FAIT »
C'EST SIMPLE ! TOUS ENSEMBLE RÉDUISONS LE POIDS DE NOS POUBELLES !

LE SAVIEZ VOUS ?
Un habitant de la Châtaigneraie produit en moyenne par an en 2020, 226 Kg de poubelles noires, 251 Kg de déchets en déchèteries, 60 Kg de déchets recyclables (verre, emballages et papiers) soit au total = 537 kg de déchets par an

LE SAVIEZ VOUS ?
Vos poubelles noires partent dans des camions tous les jours vers le Tarn et Garonne (174 kms) pour être enfouis sous terre

LE SAVIEZ VOUS ?
Les Bio déchets (épluchures, restes alimentaires etc.) pèsent le plus lourd dans nos poubelles. Ils représentent 1/3 du poids de nos poubelles noires. Il est très important quand on le peut de les dévier (compostage, alimentation animale etc.)

Taxe Générale sur les Activités Polluantes
Prélevée par l'Etat pour les déchets enfouis, cette taxe passera de 25 € par Tonne en 2021 à 65 € en 2025.

Surcoûts de transport
liés à l'augmentation du coût du carburant.

Coûts d'acceptation en décharge
Comme les capacités d'accueil baissent, les coûts d'accueil augmentent.

DES COÛTS QUI EXPLOSENT

CHANGÉONS NOS PRATIQUES DÈS MAINTENANT !

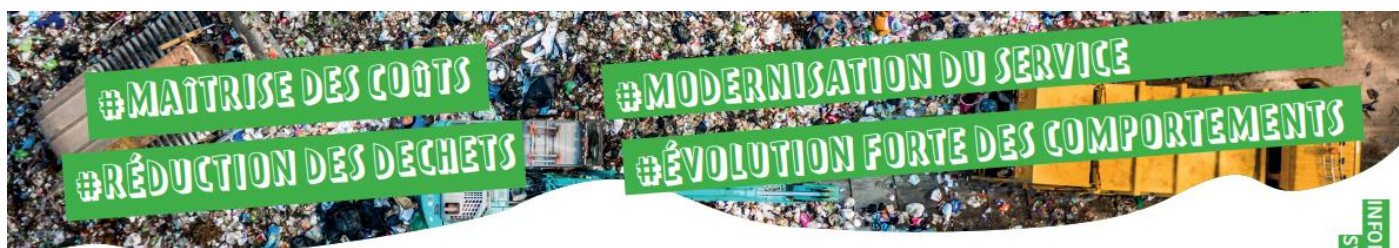
- + on trie mieux et à chaque fois (emballages, papiers, verres)
- + on composte
- + on achète des produits avec le moins d'emballages et recyclables (produits en vrac etc.)

= une poubelle qui perd du poids

Toi aussi réduis ta poubelle

Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE





TARIFICATION INCITATIVE



Les élus de la Châtaigneraie Cantalienne ont cherché collectivement une solution pour maîtriser les coûts, pour améliorer le service, pour réduire le volume des poubelles noires. **Responsable de la collecte d'un territoire de 21 207 habitants et de 50 communes, la Châtaigneraie a décidé de mettre en place la Redevance des Ordures Ménagères Incitative lors du conseil communautaire du 4 décembre 2019 à Maurs.**

MAIS C'EST QUOI ?

C'est une tarification qui permet l'application du principe **pollueur payeur**. Cette tarification est établie en fonction du niveau de production de déchets. L'utilisateur est alors incité financièrement à réduire le volume de sa poubelle noire. Un système **plus équitable** basé sur une production réelle de déchets comme votre eau ou votre électricité. La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative est composée d'une **part fixe** et d'une **part variable** (dépôts supplémentaire au delà du quota prévu dans le forfait). Cette redevance servira à financer l'ensemble des coûts de service de collecte et de traitement des déchets ainsi que la gestion des apports en déchèterie.



CALENDRIER ?

2022

ACQUISITION DES CAMIONS ET DES CONTAINERS CONNECTÉS

2023

RÉALISATION DES PLATEFORMES POUR L'INSTALLATION DES CONTAINERS CONNECTÉS SEMI-ENTERRES SUR LES 50 COMMUNES EN PARTENARIAT AVEC LES ÉQUIPES MUNICIPALES. DISTRIBUTION DES BADGES.

2024

FACTURATION À BLANC VOUS CONTINUEREZ À PAYER VOTRE REDEVANCE HABITUELLE MAIS EN PARALLÈLE NOUS ÉTUDIERONS LES RÉSULTATS DE CE NOUVEAU SYSTÈME.

LANCEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME ET PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

INFORMATION ET EXPLICATION DU NOUVEAU SYSTÈME AUPRÈS DE LA POPULATION

QUEL CHANGEMENT POUR VOUS ?

Certains points de collecte vont disparaître, les dépôts des sacs noirs se feront sur des plateformes collectives où seront proposés aussi les « trois flux de tri » : verre, emballages et papier.

La collecte en containers marron va disparaître progressivement au profit de la collecte des containers collectifs connectés.

Vos colonnes de tri resteront les mêmes, les colonnes réservées aux emballages seront démultipliées pour accueillir plus de produits de tri (bientôt, tous les emballages plastiques seront acceptés). Comme les consignes vont devenir plus simples, ce sera plus facile de trier !

Vous paierez une redevance plus juste basée sur vos réels efforts de réduction du poids de vos poubelles noires et non plus un forfait commun à tous.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS APPELER POUR EN SAVOIR PLUS 04 71 49 33 30



Précision : les bouteilles en plastique ne doivent pas être compactées avant d'être jetées car elles ne sont plus reconnues par les lecteurs optiques.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Saint-Constant / Fournoulès et Saint-Santin de Maurs

Enseignants par sections et effectifs :

CM2	Mme VIGNAL	5
CM1	Mme VIGNAL	7
CE2	M. CABANES	14
CE1	M. CABANES	6
CE1	M. ROUZIERES	5
CP	M. ROUZIERES	10
Grande Section	Mme MONBOISSE	13
Moyenne Section	Mme MONBOISSE	4
Petite Section	Mme BOUTONNET	10
Très Petite Section	Mme BOUTONNET	6
TOTAL		80

Présentation du projet pédagogique 2021/2022 :

(Financé majoritairement par l'APE)

- Sorties **théâtre** avec les pièces « Léon le facteur » pour les CE/CM et « Chapi Chapo et les petites musiques de pluie » pour les TPS à CP, dans le cadre de la Saison culturelle de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne ;
- Sorties à la **médiathèque** de Decazeville ;
- Sorties avec le **CPIE** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sur le thème de la forêt pour les élèves de Saint Santin et au Col de Néronne, à la découverte des burons pour ceux de Saint Constant ;
- Trois sorties **cinéma** à Aurillac dans le cadre du projet « Ecole et Cinéma », ainsi qu'une visite de **musée** ;
- Intervention d'une enseignante d'**occitan** pour les trois classes de Saint Constant ;
- Intervention de l'infirmière scolaire sur les thèmes de l'**hygiène** à Saint Santin et sur les **gestes de premiers secours** à Saint Constant ;
- Sortie **poney** au centre équestre de Gerbal pour les maternelles de Saint-Constant ;
- Sortie « Gros bobo » : visite de l'hôpital de Decazeville, pour toutes les maternelles, afin de **dédramatiser l'hospitalisation des enfants** ;

- Sortie à la **ferme** associative « La Malpapoche » pour les maternelles de Saint Constant ;
- Animation « **Planète Môme** » pour l' école de Saint Santin et les TPS de Saint Constant ;
- Sortie à la **ludothèque** de Mourjou ;
- **Rallye maths** pour les CE/CM ;
- **Spectacle de Noël** le 16 décembre ;
- Initiation au **ping-pong** pour les CE/CM ;
- Sorties **piscine** à Capdenac pour les CE/CM ;
- Les élèves de CM ont été sélectionnés pour réaliser les expériences « **Elève ton blob** » par le CNRS, le but étant de réaliser des expériences identiques à celles menées par Thomas Pesquet dans l' ISS afin de comparer les résultats ;
- **Fête des écoles** le 20 mai ; sortie de fin d' année à définir.
- **Séjour à Paris** pour les élèves de CE2, CM1 et CM2, du 11 au 15 avril 2022.



Rythme scolaire :

Le fonctionnement des classes est actuellement sur une base de quatre jours jusqu'à la fin de l' année scolaire 2021/2022.

Pour les années à venir, l' ensemble des parents, des enseignants et des élus sera consulté. Un vote aura lieu lors du prochain conseil d' école.

RPI :

Les municipalités des quatre communes (Saint-Constant/Fournoulès, Saint-Santin, Montmurat et Le Trioulou) réfléchissent à une nouvelle organisation du regroupement pédagogique car M. Barrière, maire de Saint-Constant, trouve les charges trop onéreuses pour son village. Il évoque une éventuelle réalisation d' un projet R.E.T. (Réseau Ecole et Territoire).

Une réunion est prévue avec les élus dans un premier temps puis avec les représentants de l' Education Nationale dans un second temps.



Le Comité des Fêtes

Créé sous forme d'association loi 1901 à but non lucratif en mai 2005, le comité des fêtes se compose ainsi :

Présidente : Danielle BOUYSSOU

Vice – président : Frédéric BLANC

Trésorier : Claude ARNAL

Trésorière adjointe : Nadine ARNAL

Secrétaire : Christelle CASSAN

Secrétaire adjointe : Bernadette ARNAL

Le comité des fêtes du Trioulou a toujours été très actif depuis ses débuts. Malheureusement, l'actualité de cette année a stoppé net un grand nombre de manifestations.

Malgré un petit ralentissement de l'épidémie en septembre, nous avons été contraints d'annuler, encore cette année, notre traditionnel vide-greniers qui se prépare plusieurs mois en avance.

Toutefois, le samedi 04 septembre 2021, nous avons pu nous réunir pour notre quine annuel.



Réservé aux habitants de la commune, il a permis à 55 personnes présentes de se retrouver, de passer un bon moment ensemble et de repartir avec de nombreux lots.



La soirée s'est terminée avec dégustation de soupe au fromage et de crêpes.

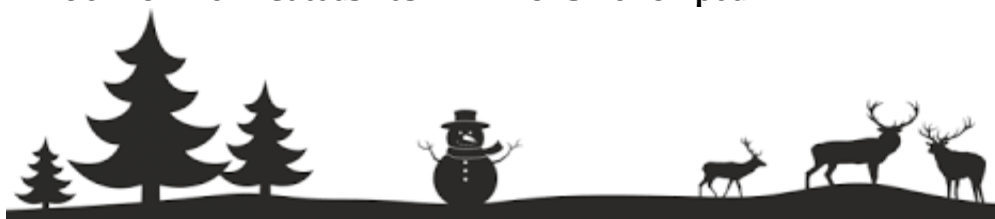


Nous avons espoir de pouvoir organiser le vide-greniers en septembre 2022, si on nous le permet.

Toute l'équipe du comité des fêtes adresse un grand merci à tous les bénévoles qui ont encore une fois œuvré à ce quine cette année et les précédentes.

A vous tous bénévoles et habitants de la commune :

JOYEUX NOEL et tous nos MEILLEURS VOEUX pour 2022 !!



Le Club des Aînés

Nous ne sommes pas très nombreux du Trioulou à adhérer au Club des Aînés de Saint-Santin de Maurs car certains ont choisi un autre club.

Cette année, à cause de la pandémie, il n'y a pas eu beaucoup de manifestations.

Début janvier 2021, des membres du bureau ont remis à chaque adhérent un colis de Noël bien garni et très apprécié.

Quant au voyage en Corse prévu en mai 2020 et reporté en mai 2021, il a été annulé. Les personnes inscrites pour ce voyage ont été remboursées.

Début septembre, il y a eu l'Assemblée Générale du Club. Tous les membres du bureau sont démissionnaires, suite à la démission soudaine de la Présidente. S'il n'y a pas de volontaires pour former un nouveau bureau, le club risque d'être mis en "sommeil". Il est peut-être question de continuer ces activités sous forme d'association.

Après la réunion, le club nous a offert un délicieux repas à la Salle des Fêtes préparé par le restaurant "L'Entre-Deux" de Saint-Santin de Maurs, qui a repris aussi l'épicerie et le café du village.

Nous vous souhaitons à tous une Bonne Année 2022 !!



Les Vieilles Romances

Une nouvelle association a été créée en août dernier, dont la Présidente est Mme Sylvie Barthel, Conseillère Municipale de la commune, habitant La Darse Haute.

L'association "Les Vieilles Romances", c'est le duo d'un accordéoniste chevronné qui a fait danser tout le pays et une chanteuse passionnée. L'amitié fait le reste. Depuis sa création, nous allons animer des après-midi en maison de retraite..... Grâce à notre répertoire de chansons anciennes, nous apportons joie et bons souvenirs. Nous pouvons aussi venir animer un bal, un anniversaire, un repas, toujours dans la bonne humeur.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'association au 06 74 38 18 53

Sylvie et Fernand vous souhaitent une Très Belle Année 2022.



L'Association Communale de Chasse Agréée du Trioulou

Bureau :

Président : Dominique Cantaloube

Secrétaire : Frédéric Blanc

Trésorier : Patrick Rouquier

La saison a débuté au mois de septembre.

L'association compte une quinzaine de membres :

Alain Blanc, Etienne Blanc, Gabin Blanc, Jean-François Blanc, Jean-Pierre Blanc, Yves Broussal, Pierre Cipièrre, Joseph Fel, Nicolas Fontalbat, Rémi Galès, Géraud Gazal, Michel Montillet, Patrick Persouyre, Patrick Puech, Christian Sol, Daniel Tarrié.

Nous remercions les propriétaires qui nous accordent le droit de chasser sur leur propriété.

Enfin, nous souhaitons à tous une Bonne Année 2022.

Les Fédérations des Chasseurs de la région Auvergne Rhône Alpes



LE GIBIER :
UN PLAISIR A PARTAGER

Le sanglier peut être porteur d'un parasite : la trichine.
C'est pourquoi la viande de sanglier doit toujours être bien cuite à cœur !

Une bonne conservation éveille la saveur du gibier

Durée maximum de maturation du gibier :
24 à 48 heures dans un endroit frais (cave, réfrigérateur).
Il peut être congelé tel quel ou préparé.

Durée optimale de conservation au congélateur :
Petit gibier entier : 12 à 18 mois ; petit gibier préparé : 4 à 6 mois
Grand gibier en pièces brutes et en peau : 12 à 18 mois ;
Grand gibier préparé : 6 à 8 mois.
La viande de gibier doit être décongelée au réfrigérateur
et être consommée aussitôt.

Sac garanti contact alimentaire
Sac 100% recyclable - Brûle sans dégager de vapeurs toxiques - Ne pas jeter ce sac dans la nature.

Nous avons distribué seize lots de gibier, offert dans ce sac, dans le cadre du quine organisé par le Comité des Fêtes.

Tarifs Communaux

Lors de la réunion du 8 octobre 2021, Le Conseil Municipal a fixé comme suit, les différents tarifs communaux pour 2022 :

Eau :

- Abonnement 60 € - mètre cube consommé : 0.85 €
- Redevance prélèvement : 0.058 € par mètre cube consommé
- Ouverture compteur : 100 €

Concession cimetière :

- * 80 € le mètre carré, versé en totalité à la commune.
- * cases columbarium : 350 € pour une période de 30 ans.

Location salle polyvalente :

- Habitant commune : 50 € + consommation électrique (0.30 € le kw consommé),
- Extérieurs à la commune : 120 € + consommation électrique (0.30 € le kw consommé),
- Supplément de 20€ pour la vaisselle,
- Caution de 1000 € demandée avant chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile –habitation,
- Pour les associations de la commune, la location est gratuite.

Nouveaux habitants ou propriétaires :



Sylvie Lemarie (Nèples)
Stéphanie Lacaze et ses enfants (Bonnet)
Olivier Audry (Le Tour)

Ils ne sont plus.....



Elisa Boudou, le 24 avril,
Henriette Persouyre, le 27 juin,
Christiane Boudou, le 26 septembre.

Liste électorale :

Suite à la réunion de la commission de la liste électorale qui s'est tenue le 19 novembre dernier en mairie du Trioulou, nous avons procédé à la radiation de 4 personnes. Elles ne remplissaient plus les conditions pour être électeur ou étaient décédées : à ce jour, nous avons 80 inscrits : 44 hommes et 36 femmes.

Nous invitons les habitants qui ne sont pas encore électeur à se faire inscrire sur la liste électorale, soit en se rendant à la mairie, soit sur internet (www.service-public.fr). Maintenant, l'inscription est possible jusqu'au sixième vendredi précédant le premier tour de l'élection.

Le droit de vote permet aux citoyens d'exprimer leur volonté.

Votre Santé au Quotidien

A l'heure où nous finalisons ce Bulletin Municipal, l'évolution du virus et de ses variants reste conséquente dans notre région, il est donc important de respecter le plus possible les dernières recommandations données par la Préfecture du Cantal ci-dessous :



**PRÉFET
DU CANTAL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID 19

AU 26 NOVEMBRE 2021

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

POUR TOUTES LES PERSONNES DE ONZE ANS ET PLUS
(dispositions valables jusqu'au 3 janvier 2022 inclus)





AUX ABORDS IMMÉDIATS^(*), DES CRÈCHES, DES ÉCOLES, DES COLLÈGES, DES LYCÉES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU CANTAL, DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 À 20H00 ET LE SAMEDI DE 7H30 À 13H00, À L'EXCEPTION DES JOURS FÉRIÉS



AUX ABORDS IMMÉDIATS^(*), DES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, AUX HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART DES ENFANTS



SUR LES MARCHES DE PLEIN AIR, LES MARCHES DE NOËL, LES BROCANTES, LES BRADERIES, LES VIDES-GRENIERS, LES FOIRES ET FÊTES FORAINES.



AUX ABORDS^(*) DES LIEUX DE CULTES, AUX HEURES DES CÉLÉBRATIONS



DANS LES FILES D'ATTENTES



AUX ARRÊTS DES TRANSPORTS INTRA-URBAINS ET INTER-URBAINS DU DÉPARTEMENT DE 7H30 À 21H00



SUR LES PARKINGS DES COMMERCE ET DES ZONES COMMERCIALES DU DÉPARTEMENT DE 7H30 À 21H00



DANS LE CADRE D'UN RASSEMBLEMENT, RÉUNION OU ACTIVITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE OU DANS UN LIEU OUVERT AU PUBLIC DE PLUS DE DIX PERSONNES, **LORSQUE CETTE MANIFESTATION N'EST PAS SOUMISE À LA PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE VALIDE**

*DANS UN RAYON DE 50 MÈTRES AUTOUR DES ENTRÉES ET SORTIES DES ÉTABLISSEMENTS.



AÉRONS
chaque pièce
10 minutes
toutes
les heures



**VACCINONS-
NOUS**



Portons le
MASQUE
partout
où cela
est obligatoire



Utile en cas d'urgence : Un défibrillateur est à disposition derrière la Mairie du Trioulou. Les secours sont joignables en composant le **18** depuis un téléphone fixe, ou le **112** depuis un téléphone portable.

PRÉSENTATION ATELIERS NUMÉRIQUES

VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR OU VOUS PERFECTIONNER À
L'INFORMATIQUE ET AU NUMÉRIQUE ...



RÉUNIONS D'INFORMATION OUVERTES À TOUS

MERCREDI 12 JANVIER 2022

MONTMURAT 9h30

ST SANTIN DE MAURS 11h00

LE TRILOU 14h00

SAINT CONSTANT FOURNOULÈS 15h30

Renseignements

Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne 04 71 49 33 30



CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services

Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE

LE TRILOULOU

La Fontaine - Vendredi 14 Juin 2021

Un château d'eau entièrement rénové

Le château d'eau de la commune fuyant depuis plusieurs années, le conseil municipal du Trioulou a confié les travaux nécessaires à la réfection à l'entreprise Vigier technicomposite.

Pendant six semaines, l'intérieur et l'extérieur du réservoir ont été repris et les canalisations et pièces de robinetterie corrodées ont été remplacées.

Le premier grand chantier du mandat

Une trappe en aluminium, une échelle à crino-line et des garde-corps ont été installés pour accéder à l'ouvrage en toute sécurité. L'installation d'un compteur et d'une sonde



RÉFRACTION. Une partie de l'équipe municipale et les ouvriers devant le château d'eau flambant neuf.

de niveau facilitera désormais la surveillance, couplée à une télésurveillance qui avertira d'une baisse d'eau anormale.

La remise en eau a été faite progressivement et une analyse de la qualité a eu lieu avant la remise en service de l'ouvrage.

Geneviève Marquet, maire du Trioulou, explique : « Nous avons eu des réunions de chantier hebdomadaires qui ont permis de bien suivre la réalisation des travaux et je remercie l'entreprise Vigier technicomposite, les employés de la SAUR, le service du CIT, le coordonnateur SPS, Alexandre Poujols et Bertrand Frayse, adjoints délégués au service de l'eau de la commune, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réussite de ce premier grand chantier de notre mandat ».

LE TRILOULOU

*La Voie du Cantal
Jeudi 15 juillet 2021*

Coup de pouce aux enfants et aux jeunes



Une façon d'accompagner avec attention et bienveillance les habitants du village.

Le samedi 26 juin, sous un beau soleil, les membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales) du Trioulou se sont réunis lors de l'opération « Coup de pouce aux enfants et aux jeunes ».

Ainsi, après un mot d'accueil

chaleureux de Geneviève Marquet, présidente du C.C.A.S. et Christophe Perrot, vice-président, chaque jeune, de la naissance à vingt ans, a reçu un chèque Cdhoc d'une valeur de 40 €, cadeau simple, moderne et pratique, autour d'un verre de

l'amitié sous la halle.

Le C.C.A.S. du Trioulou avait précédemment porté une attention aux seniors de plus de soixante-cinq ans en leur offrant un colis gourmand de produits locaux à la fin de l'année 2020.

L'Union du Cantal / Jeudi 29 juillet 2021

■ En bref

■ LE TRILOU

Fête du 1^{er} août. La commission Environnement, Culture et Tourisme de la mairie du Trioulou organise une animation estivale en fonction des conditions sanitaires et des règles préfectorales en application à ce moment-là. Elle vous convie à venir nombreux, en famille et avec vos amis, le dimanche 1^{er} août : au Marché de Pays à partir de 19h30 autour de la mairie, pour une restauration sur place, à la projection en plein air à 22h30 du film de Nicolas Vanier « Donne-moi des ailes ». Film familial tout public, pour petits et grands dans le grand champ juste devant la mairie où des bancs seront installés pour ceux qui le souhaitent. Dans le contexte sanitaire actuel, vu les dernières annonces présidentielles et les règles préfectorales en vigueur, la mairie indique : « Nous sommes tenus, pour cet événement en extérieur de plus de 50 personnes, de demander à toute personne adulte (pas les mineurs) de présenter à l'entrée en format numérique ou en format papier une preuve de non-contamination à la Covid : soit avec une attestation de vaccination avec schéma vaccinal complet, soit avec le résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique de moins de 72h. Quant au port du masque, les nouvelles consignes ne sont pas encore complètement précisées ». Renseignements : 06 75 65 30 94 - 06 72 20 19 30 - 06 79 40 78 81.

L'Union du Cantal / Vendredi 4 juin 2021

Le Trioulou

Embellissement de la croix du Trioulou



L'an passé, les neuf croix du village du Trioulou, dissimulées pour certaines par Dame Nature, avaient été remises en valeur. En effet, les habitants volontaires de la commune étaient venus équipés de gants, sécateurs, pinceaux ou peinture et avaient mis du cœur à l'ouvrage pour rafraîchir ce patrimoine. Cette année, règles strictes liées à la lutte contre la propagation du virus faisant, seuls les membres de la commission Environnement, Culture et Tourisme, aidés de membres du conseil municipal, se sont réunis pour créer ou regarnir des jardinières de fleurs estivales, disposées au pied de chaque croix, amenant ainsi de belles et vives couleurs au village. La haie de sapinettes située sur le côté de la Halle, derrière la mairie, a été taillée et quelques panneaux du sentier thématique « Des abeilles au miel », devenus illisibles à cause du soleil, ont été remplacés. Une autre action aura lieu à l'automne pour égayer de nouveau, mais de façon plus durable, le village tout en économisant l'eau : des végétaux persistants, vivaces, résistants au gel et aux grosses chaleurs seront plantés en pleine terre. Il s'agira d'un événement collaboratif : chaque habitant pourra amener ses bulbes, boutures, graines et ainsi apporter sa touche personnelle à l'embellissement du Trioulou.

L'Union du Cantal - 10 Septembre 2021

LE TRILOU

Le village nettoyé par les habitants

Pour la deuxième année consécutive, la journée de nettoyage du village s'est déroulée le deuxième samedi de septembre. Une trentaine de bénévoles étaient au rendez-vous autour d'un café en ce début de matinée du 11 septembre.

Pendant que certains portaient à la collecte de la ferraille et des encombrants chez les particuliers, d'autres s'activaient au nettoyage des vitres du bâtiment de la mairie et de la halle, au désherbage du contour de la cour de la mairie, au passage du karcher dans celle-ci, au nettoyage de la vasque de fleurs communale et au contour des arbres sur la place de l'église, à la finition de la mise en place d'un banc sur le sentier thématique "Des abeilles au miel", à la préparation de la pose d'un banc près de la halle, installé prochainement, ainsi qu'à l'élaboration du repas pour les bénévoles...

Cette année, des membres de l'Acca de la commune s'étaient joints à cette journée, en nettoyant



Une trentaine de bénévoles se sont retrouvés pour donner un nouvel aspect au village.

des chemins dans les bois, envahis par la végétation.

Le déjeuner offert à tous les volontaires a eu lieu sous la halle de la mairie dans une ambiance très conviviale et sous une belle journée ensoleillée. Une mention particulière notamment à deux bénévoles qui, comme les années précédentes, ont regalé avec

pizzas, pompes à l'huile et pains préparés dans leur four.

Les membres du CCAS et ceux de la commission municipale "Environnement, Culture et Tourisme" remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour cette journée annuelle de nettoyage du village.

Invitation



Geneviève Marquet, Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers municipaux du Trioulou,
La Secrétaire de Mairie,
vous convient à la Présentation des Vœux :

*Dimanche 23 janvier 2022 à 11 heures
à la Salle de la Mairie du Trioulou*

Après la cérémonie, nous aurons le plaisir d'échanger avec
vous tous et toutes et de partager le verre de l'amitié !



Meilleurs



Vœux !



Mairie

Le Bourg – 15600 Le Trioulou

Tél. : 04 71 49 15 15

(Portable de Mme Le Maire : 06 79 40 78 81)

Email : trioulou.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : mardi et vendredi – 9h à 12h